

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19
Ayant pris part à la décision : 19

Séance du 2 SEPTEMBRE 2026

N° D2026 060

L'an deux mil vingt-six et le deux septembre à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Bélanda TERACOL, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre BOUTY, Mme Karine DEBEAUNE, Mme Gladys FLAMAND BAR, M. Christian GARCIA, Mme Christine GREEN, Mme Josette GUERRIER, Mme Marie LABROSSE GROSSET, Mme Caroline LEGOUGE, M. Eric MAISONNEUVE, Vanessa ORGELET, M. Olivier PAOUR, M. Jean-Pierre PILLON, Mme Elyanne ROSNER, Mme Bélanda TERACOL, M. Dominique VAGINET, M. Frédéric VIENOT, Mme Flavie WIDMAIER.

Absents excusés : M. Denis MARC (pouvoir donné à Christian GARCIA), M. Franck ROCHON du VERDIER (pouvoir donné à Olivier PAOUR)

Secrétaire de séance : Mme Josette GUERRIER

Date de la convocation : 27 AOUT 2026

Date de l'affichage : 27 AOUT 2026

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2026

Madame le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2026.



Ainsi fait et délibéré ce jour,
Le Maire, Bélanda TERACOL

Le secrétaire de séance,
Josette GUERRIER

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 10/09/2026